

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2021-138

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2021

# Sommaire

## **03\_SGCD03 /**

03-2021-07-28-00001 - Extrait de l'arrêté n°1845-2021 du 28 juillet 2021 conférant délégation de signature à la colonelle Isabelle ORÉFICE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier (1 page)

Page 3

03\_SGCD03

03-2021-07-28-00001

Extrait de l'arrêté n°1845-2021 du 28 juillet 2021 conférant délégation de signature à la colonelle Isabelle ORÉFICE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier

## **SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE L'ALLIER**

**Extrait de l'arrêté n°1845-2021 du 28 juillet 2021 conférant délégation de signature à la colonelle Isabelle ORÉFICE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier**

**Article 1er** : A compter du 2 août 2021, délégation de signature est donnée à la colonelle Isabelle ORÉFICE, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier, à l'effet de signer :

- les décisions d'immobilisations et de mises en fourrières des véhicules prononcées à titre provisoire par l'autorité préfectorale, conformément aux dispositions de l'article L.325-1-2 du code de la route pour les infractions commises sur sa zone de compétence.

**Article 2** : En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, la colonelle Isabelle ORÉFICE peut subdéléguer sa signature aux militaires placés sous son autorité.

Les décisions de subdélégation de signature devront être communiquées au préfet.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier

Moulins, le 28 juillet 2021

Le Préfet  
*Signé*

Jean-Francis TREFFEL